



TIR A L'ARC

Adhésion - Saison 2016-2017

1ere année de licence Réinscription

Catégories :

- Jeunes (- 20 ans)
- Adultes
- Découverte
- Externe 2eme club

Types d'arc :

- Arc classique
- Arc à poulies
- Arc nu
- Autres (Préciser)

www.aaa-uspecq.com

aaa_uspecq@yahoo.fr

Certificat Médical

Nous vous rappelons que le certificat médical est OBLIGATOIRE (de moins de 3 mois) pour la pratique de toutes activités sportives, en précisant l'autorisation de la pratique en compétition (sauf babies).
Dans un délai de deux semaines à compter de la date d'inscription, vous ne serez plus admis dans la discipline si vous n'avez pas fourni de certificat médical.

Fourni

En date du :

Informations ADMINISTRATIVES

Informations FINANCIERES

Nom			
Prénom			
Sexe	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		
Date de naissance			
Nationalité			
Adresse Cplmt d'adresse Cp/ville			
Coordonnées téléphoniques	1. _____		
1. Adhérent	2. _____		
2. Père	3. _____		
3. Mère	4. _____		
4. Autres	5. _____		
5. Autres			
Email obligatoire	1. _____		
1. adhérent	2. _____		
2. parents			

Cotisation annuelle				
Catégories	Alpic.	Non Alpicois		
Jeunes :				
▪ 1ere année	125 €	135 €		
▪ années suivantes	105 €	115 €		
A			+	€
Adultes :				
▪ 1ere année	150 €	160 €		
▪ années suivantes	130 €	140 €		
Licence Découverte	70 €	80 €		
Externe 2° club		55 €		
B	Réduction 2^{ème} adhésion (et +) : -10% applicable s/la plus faible		-	€
C	Autres réductions		-	€
D	Total cotisation (A-B-C)		=	€
E	Droit d'entrée (nouvel adhérent) Alpicois 10 € Non Alpicois 15€		+	€
F	Perfectionnement 40 € entraîneur diplômé		+	€
G	Prêt de matériel à partir de la 2eme année 20 €		+	€
H	Prêt matériel compétition 80 €		+	€
I	Total à Régler (D+E+F+G+H)		=	€

Mode de règlement à remplir par la section

CHEQUE - Nom titulaire chéquier si différent : _____ €

Paiement en plusieurs fois

ESPECES _____ €

ANCV (chèques vacances / coupons sports) _____ €

Chèque Comité d'Entreprise – nom CE : _____ €

RESTE DU

€

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR USPecq (peut-être complété par un règlement spécifique à l'activité) :

1) L'adhésion à l'Union Sportive du Pecq implique l'approbation des statuts de l'association et du règlement intérieur des sections, consultables au siège.

Elle implique des droits et des devoirs.

2) L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant, et du règlement de la cotisation annuelle, non remboursable.

3) L'inscription sera faite par les parents ou le représentant légal.

4) La responsabilité de l'association n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge.

5) L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.

6) Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.

7) L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

8) Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'association. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par le bureau de l'association.

9) En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.

10) Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.

11) L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.

Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence sportive, et ce chaque année.

En effet, la compétition civile organisée dans le cadre des fédérations sportives est soumise à un contrôle médical obligatoire qui relève du Ministère de la Jeunesse et des Sports (Décret n°87-473 du 01/07/87).

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____ (représentant légal)

- autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.
 OUI NON
- autorise le club à prendre des photos et à filmer mon enfant à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles il/elle participe et autorise leur publication dans des bulletins d'information et sur le site Internet du club.
 OUI NON
- autorise mon enfant à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs.
 OUI NON (*transport sous ma responsabilité*)

SPONSORS

Autorisez-vous l'USPecq à communiquer vos coordonnées à nos sponsors ?

OUI. NON

LES REDUCTIONS USPECQ

L'inscription d'un deuxième adhérent du même foyer dans la même section lui donne droit à une réduction de 10% sur la cotisation la plus faible.

DATE ET SIGNATURE de l'adhérent ou du représentant légal pour les mineurs (obligatoire pour les mineurs)

Fait à Le Pecq, le ____/____/____
Lu et approuvé,